



LA PAROLE AUX PATIENTS

Tant au niveau de la stratégie de l'institution que dans le quotidien des services, Camille Claudel a dans son ADN le respect des patients. Nous avons récemment approfondi cette solide tradition en formalisant des séances préparatoires au Projet d'Établissement avec les patients, en recrutant des animateurs santé pairs et en reconnaissant au sein des équipes l'importance de la pair-aidance, et plus récemment en créant un parlement des usagers qui recherche les propositions élaborées par les patients et en assure la mise en œuvre.

L'ouverture de la Maison de Camille est aussi un élément essentiel, car ce tiers-lieu permet aux patients d'être à l'hôpital dans des locaux qui sont les leurs, mais également ceux des familles et des associations qui les entourent. Madame Biche anime cette maison avec un enthousiasme communicatif et l'art de mettre à l'aise toutes les personnes qui y viennent.

Aujourd'hui, je salue avec grand plaisir la parution du journal des usagers.

Ce type d'outil existe depuis longtemps dans le secteur médico-social, mais c'est une nouveauté et un vrai progrès dans le secteur sanitaire. En effet, le savoir est par

principe attribué aux soignants, et l'arrivée d'un journal rédigé par des patients mettra en valeur leur culture, leur expérience, leurs approches ou opinions, ce qui ne peut que rééquilibrer le rapport soignant-soigné.

Le respect est un principe de base, mais l'équilibrage des rapports humains est une toute autre affaire. C'est une révolution à bas bruit qui modifie en profondeur l'environnement du soin, de nature à favoriser son efficacité et l'acceptation de la pathologie, et au bout du compte l'épanouissement des patients.

Roger ARNAUD

L'EPP, UN ENJEU COLLECTIF POUR DIMINUER LES ISOLEMENTS ET LES CONTENTIONS

L'EPP « Mesure d'isolement et de contention » a pour objectifs d'une part de diminuer le recours à des soins coercitifs, d'autre part d'harmoniser les pratiques et de favoriser le partage d'expériences pour un accompagnement pluri professionnels, serein, apaisant, des patients en situation d'instabilité psychique voir d'anxiété paroxystique se traduisant par un comportement auto ou hétéro-agressif.

Plusieurs actions ont été initiées au sein de l'établissement :

- Actualisation régulière du protocole des mesures d'isolements et de contentions.
- Gestion du matériel de contention.
- Réalisation de revues de pertinence dans les services.
- Création d'un Comité de Retour d'Expérience (CREX) dont la mission est d'analyser des événements indésirables sur la thématique ISO/CONT, afin de proposer des axes d'amélioration (ex : acquisition de nouveaux matériels plus sécurisés...).
- Suivi du registre des pratiques d'isolement et de contentions et création d'outils administratifs (feuille d'avis initial, renouvellement, avis médicaux...) pour répondre à la Loi.

- Élaboration pluri professionnelle et mise en place du Plan de Prévention Partagé (PPP) de la violence (Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) HAS 2016 : « Plan de prévention partagé ; une démarche travaillée avec le patient »).

- Mise à jour de la liste des référents professionnels par unité et création d'une fiche de mission.

- Participation à des groupes de travail institutionnels, à des communautés de pratiques organisées par le Comité de Coordination de l'Évaluation Clinique et de la Qualité en Nouvelle-Aquitaine (CCECQA), à des visites apprenantes, à des réunions régionales, en ayant des contacts avec des établissements sur la France afin d'évaluer nos pratiques et avoir de nouvelles pistes de réflexion.

- Accompagnement des équipes sur la compréhension de la Loi et son application.

Pour l'année 2023, l'Équipe de Prévention et de gestion des Isolements et Contentions (EPIC) souhaite poursuivre la coordination de ces actions et surtout partager son expertise. Elle souhaite développer encore plus d'accompagnements sur le terrain, notamment auprès des nouveaux professionnels (psychopathologie et techniques de désamorçage...) et réfléchit à proposer des formations spécifiques. Elle poursuit le déploiement du plan de prévention partagé (PPP) avec le souhait d'évaluer vers l'intégration de l'expérience patient en recueillant les témoignages de son vécu.

Elle s'engage également à poursuivre la collaboration avec les partenaires extérieurs du département.

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE, UN DISPOSITIF SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT

L'intermédiation locative ou IML est un dispositif à destination des personnes précaires ou fragilisées par un handicap, pour qui l'accès au logement ordinaire est très difficile. Il consiste, pour une association, dans un premier temps, à conclure un bail puis à sous-louer le logement à la personne en difficulté.

L'objectif est de faire glisser le bail, dans un second temps, de l'association vers le locataire.

En Charente, 15 places d'IML ont été financées. Les associations « Angoulême Solidarités » et « Attapsy » ont obtenu respectivement 5 et 10 places.

Afin de faire fonctionner au mieux ce dispositif, des partenariats sont conclus entre les associations et le CH Camille Claudel. Ils ont pour objet, d'une part, de permettre à l'établissement de pouvoir orienter des patients vers ce dispositif et, d'autre part, de prévoir l'accompagnement des locataires qui en auraient besoin par les professionnels du CHCC.

Laurent PLAS

EPIC

DES CRITÈRES DE CERTIFICATION À VALORISER PENDANT LA VISITE

Un hôpital tourné vers l'ambulatoire, « l'aller vers » le domicile, les institutions sociales et médico-sociales, avec **des équipes mobiles** sur des prises en soins spécifiques comme les jeunes de 11-18 ans, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité ou celles avec des troubles du spectre de l'autisme ... mais aussi **vers l'Hospitalisation A Domicile, la réhabilitation psychosociale** ...

L'expérience patient au cœur de la politique qualité des soins lors de l'élaboration du projet d'établissement, au sein des unités - partage d'expériences des médiateurs santé-pairs et des pairs-aidants, réunions soignants-soignés, évaluation de la satisfaction selon le type de prise en charge, entretien patient traceur ... - au Parlement des usagers, au Conseil des usagers sur l'évolution des filières, à la Maison des Usagers « Camille » ...

Un accès précoce aux soins sur l'ensemble du territoire de santé grâce à l'UAO, aux CMP intervenant aussi dans les hôpitaux, à domicile et offrant pour les primo-consultants de 16 ans ou plus une consultation infirmière dans les 8 jours et grâce à une expertise offerte par la filiarisation avec des consultations spécialisées pour le psychotrauma, la géronto psy, les troubles bipolaires...

Une prise en charge globale du patient avec des équipes pluridisciplinaires impliquées alliant le soin psychiatrique, le somatique, l'éducation, la rééducation, l'activité physique adaptée, le social, la médiation...

Une volonté d'accompagner les patients dans les situations de crise : plus d'équipements pour apaiser, des formations, une équipe de prévention des isolements et des contentions, une équipe de prévention du risque suicidaire...

La recherche de la pertinence des soins dans les démarches d'évaluation des pratiques pour transmettre des compétences avec des visites de centres d'experts, l'analyse de recommandations de bonnes pratiques, des communautés de pratiques... et offrir une expertise au plus près des usagers.

Un partenariat développé au quotidien avec l'Education Nationale, les structures sociales et médico-sociales ... les contrats locaux de santé mentale (CLSM), le suivi du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM), le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale Santé Mentale et Handicap de la Charente (GCSMS), la Gouvernance Autisme du département...

La visite de certification est l'occasion de valoriser les pratiques professionnelles du Centre Hospitalier Camille Claudel.

Florence CASSEREAU

CRÉATION D'UNE MAISON RELAIS À RUFFEC

Une Maison relais de 30 places va voir le jour dans le centre-ville de Ruffec en 2024-2025.

Ce projet, auquel le centre hospitalier Camille Claudel est étroitement associé, est porté par l'association « Audacia », important acteur médico-social principalement implanté dans la Vienne.

La Maison relais se situera dans les locaux de l'ancienne gendarmerie.

Cette opération immobilière permettra également la relocalisation du CMP Adultes. Des discussions sont en cours pour que les travaux débutent par l'aménagement des locaux du CMP. Il pourrait ainsi ouvrir indépendamment de l'avancée des travaux de la Maison relais.

Le site accueillera également une Maison des associations afin d'inclure au mieux les résidents de la Maison relais dans la cité.

Laurent PLAS

RÉÉCRITURE DES PROJETS DE SERVICE DES STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES

Les projets de service des différentes structures médico-sociales du CH Claudel (ITEP, SESSAD, SAMSAH, MAS et CSAPA) sont arrivés à échéance entre 2019 et 2022.

Le projet de service est un document obligatoire prévu par la loi du 2 février 2002 : il fixe les grandes orientations de fonctionnement des différents services médico-sociaux et oriente leur action pour cinq années.

Afin de renouveler ces documents, le choix a été fait de lancer une démarche conjointe de réécriture des projets 2023-2027. Une trame commune a été élaborée sur la base du nouveau

référentiel d'évaluation externe et en y intégrant les éléments de la nomenclature SERAFIN.

Des groupes de travail se réuniront sur toutes les structures sur le premier semestre de manière à pouvoir proposer des projets finalisés pour le mois de juin 2023.

Ces projets serviront de première étape pour la mise en œuvre de la nouvelle démarche d'évaluation. Ainsi, dès le second semestre des auto-évaluations pourront être lancées dans la foulée des réflexions sur le projet de service et en vue de l'évaluation externe qui est prévue pour 2025.

Maria LAMARQUE

CHANGEMENT DE TRÉSORERIE AU 1ER JANVIER 2023

Depuis le 1er janvier 2023, et suite au transfert de la partie hospitalière de la Trésorerie de La Couronne, le CH Camille Claudel dépend de la Trésorerie Hospitalière de la Charente située à Soyaux. Toutes les opérations financières (dépenses et encaissements) seront désormais gérées par cette structure qui regroupe tous les établissements de santé du département. Cela n'aura pas d'incident pour les agents de Camille Claudel, hormis un changement de libellé lors du versement de leur salaire.

Cela a en revanche nécessité de nombreux ajustements en décembre et janvier pour les équipes de l'ombre des services supports (DRH, service financier, service économique, BDE).

Merci à tous et toutes pour votre implication dans cette procédure inédite pour l'établissement. Et merci aux Trésoreries de La Couronne et de Soyaux pour leur accompagnement.

Maria LAMARQUE